

Informations sur le Programme et les Droits et Responsabilités

Changements que vous devez signaler et méthode pour les déclarer

1. Votre agent de traitement des dossiers vous donnera un formulaire de déclaration de changement concernant la situation de votre ménage et vous l'expliquera.
2. Ce formulaire vous indiquera tous les changements que vous devez nous signaler et quand vous devez les signaler.
3. Lorsque votre situation change, remplissez le formulaire et envoyez-le-nous. Vous pouvez aussi appeler votre agent de traitement des dossiers et venir nous voir au bureau pour déclarer les changements.
4. Votre agent de traitement des dossiers nous contactera à propos des modifications.

Informations à propos des numéros de sécurité sociale

1. Vous devez fournir le numéro de sécurité sociale utilisé par chaque personne dans votre ménage pour laquelle vous avez fait une demande. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir un numéro de sécurité sociale, adressez-vous à votre agent de traitement des dossiers. **Nous attribuerons seulement des Services d'alimentation et de nutrition aux personnes admissibles qui nous donnent leur numéro de sécurité sociale.** Les membres admissibles du ménage qui font une demande pourront obtenir des prestations même si certaines personnes dans le ménage ne demandent pas de prestations.
2. Nous utiliserons le numéro de sécurité sociale que vous nous donnerez pour établir des correspondances informatiques et vérifier ce que vous nous avez dit, avec les agences d'État et fédérales.

Informations à propos du statut d'immigration et de la citoyenneté américaine

1. Vous devez être un citoyen américain (États-Unis) **ou** un étranger admissible pour obtenir des Services d'alimentation et de nutrition. Vous devez également satisfaire les règles des Services d'alimentation et de nutrition.
2. Vous devez fournir les documents du Service d'immigration et de citoyenneté américaine (USCIS), utilisés par chaque personne de votre ménage pour laquelle vous avez fait une demande. **Nous attribuerons des Services d'alimentation et de nutrition uniquement aux personnes admissibles qui nous donnent leurs documents légaux USCIS.** Les membres admissibles du ménage qui font une demande pourront obtenir des prestations même si certaines personnes dans le ménage ne demandent pas de prestations.
3. Nous contacterons également le service USCIS pour vérifier le statut d'immigration des personnes qui nous donnent leurs documents d'immigrant.

Règles des Services d'alimentation et de nutrition

Les règles suivantes s'appliquent pour obtenir et utiliser les Services d'alimentation et de nutrition :

1. **Ne** dissimulez pas ou ne donnez pas de fausses informations dans le but d'obtenir les prestations des Services d'alimentation et de nutrition.
2. **N'utilisez pas** les Services d'alimentation et de nutrition pour acheter des articles non alimentaires tels que l'alcool ou le tabac.
3. **N'échangez pas** ou ne vendez pas vos Services d'alimentation et de nutrition.
4. **N'utilisez pas** pour vous, les Services d'alimentation et de nutrition d'une autre personne.
5. **N'utilisez pas** vos Services d'alimentation et de nutrition pour une autre personne.
6. **N'utilisez pas** vos Services d'alimentation et de nutrition pour payer un compte de crédit quelconque même s'il s'agit d'articles des Services d'alimentation et de nutrition admissibles
ou pour acheter des aliments à crédit.
7. **VEUILLEZ** coopérer avec le personnel de l'État et le personnel fédéral lors d'un examen de contrôle de la qualité.

Pénalités pour avoir enfreint une règle du programme des Services d'alimentation et de nutrition

Si vous enfreignez intentionnellement une des règles ci-dessus, vous pouvez ne pas obtenir les Services d'alimentation et de nutrition pendant une période allant d'un an à toute la vie et vous pouvez être contraint(e) de payer une amende de 250 000 \$ et/ou être condamné(e) à une peine de prison allant jusqu'à vingt ans. Vous pouvez également faire l'objet de poursuites en vertu des lois fédérales et de l'État. Vous pouvez également être exclu(e) du bénéfice des prestations des Services d'alimentation et de nutrition pendant 18 mois supplémentaires si le tribunal l'ordonne.

Donner de fausses informations peut également nous conduire à réduire vos prestations ou vous pouvez être obligé(e) de rembourser des prestations.

Si un tribunal vous reconnaît coupable d'avoir acheté, vendu ou négocié plus de 500 \$ de Services d'alimentation et de nutrition après le 22 août 1996, vous pouvez perdre définitivement le bénéfice des Services d'alimentation et de nutrition.

Si un tribunal vous reconnaît coupable d'avoir échangé des Services d'alimentation et de nutrition contre des armes à feu, des munitions ou des explosifs après le 22 août 1996, vous perdrez définitivement les Services d'alimentation et de nutrition.

Si un tribunal vous reconnaît coupable d'avoir échangé des Services d'alimentation et de nutrition contre des substances réglementées, vous perdrez les Services d'alimentation et de nutrition pendant deux ans la première fois et pour toujours à la deuxième reprise.

Vous n'obtiendrez pas de Services d'alimentation et de nutrition pendant 10 ans si vous êtes reconnu(e) coupable d'avoir obtenu ou d'essayer d'obtenir des Services d'alimentation et de nutrition pour plus d'un ménage à la fois. Cette pénalité intervient si vous donnez de fausses informations sur votre identité et votre lieu de résidence.

Informations à propos des auditions

1. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre décision à propos de vos Services d'alimentation et de nutrition, vous ou la personne qui vous aide pouvez demander une audience.
2. Vous pouvez appeler ou nous écrire pour demander une audience. Vous disposez d'une période de 90 jours à compter de la date de la décision pour demander l'audition.
3. Un ami, un parent ou un avocat peut parler en votre nom lors de l'audience.

Informations à propos des règles de formation et de travail

Certaines personnes doivent travailler ou participer à des formations pour obtenir les Services d'alimentation et de nutrition. Si cela s'applique à vous ou à d'autres personnes dans votre ménage, nous vous le dirons. Vous devrez respecter les règles à propos du travail et de la formation pour les Services d'alimentation et de nutrition.

Nous vérifions ce que vous nous dites

Les informations que vous nous donnez peuvent être vérifiées par les représentants de l'État, les représentants fédéraux et locaux afin de nous assurer qu'elles sont vraies. Si une quelconque information que vous donnez s'avère incorrecte, nous pouvons refuser les Services d'alimentation et de nutrition.

Toutes les procédures d'admissibilité sont strictement conformes aux règlements des Services d'alimentation et de nutrition. Les délais de validité ou exigences des autres programmes n'affectent pas vos prestations des Services d'alimentation et de nutrition. Votre ménage ne se verra pas refuser une assistance alimentaire en raison du refus de prestations à votre ménage au titre d'autres programmes.

J'ai conscience du fait que les informations que je donne peuvent être divulguées à d'autres agences fédérales et d'État à des fins d'examen officiel et aux agents de l'application de la loi aux fins de l'appréhension des personnes en fuite pour se soustraire à la loi.

En cas de recours à votre encontre des Services d'alimentation et de nutrition, nous donnerons vos réponses aux agences fédérales et aux agences d'État, ainsi qu'à des agences privées de recueil de réclamations pour recouvrer le trop-perçu.

Nous devons recevoir les données

Nous sommes tenus de demander des données d'ordre racial et ethnique sur les foyers qui participent. Les informations sont volontaires ; ni votre admissibilité ni votre montant de Services d'alimentation et de nutrition ne seront affectés si vous choisissez de ne pas donner ces informations.

Vous ne souffrirez d'aucune discrimination.

Le Département américain de l'Agriculture (USDA) interdit la discrimination à l'encontre de ses clients, employés et candidats à l'emploi, sur le fondement de la race, de la couleur, de l'origine nationale, de l'âge, de l'invalidité, du sexe, de l'identité sexuelle, de la religion, les représailles et, le cas échéant, des convictions politiques, de la situation conjugale, de la situation familiale ou parentale, de la préférence sexuelle ou si l'intégralité ou une partie des revenus d'une personne est dérivée d'un programme d'assistance publique ou sur la base d'informations génétiques protégées dans le cadre de l'emploi ou de toute activité conduite ou financée par le Département. (Les fondements illicites ne s'appliquent pas tous à tous les programmes ou activités professionnelles.)

Si vous souhaitez déposer une plainte pour discrimination au titre d'un programme de droits civils, remplissez le [Formulaire de plainte pour discrimination de l'USDA](http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html) (PDF), qui se trouve en ligne à l'adresse http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html ou auprès de tout bureau du USDA ou appelez le (866) 632-9992 pour demander le formulaire. Vous pouvez également écrire une lettre en y indiquant toutes les informations demandées dans le formulaire. Envoyez-nous votre formulaire de plainte rempli ou votre lettre à cet effet par courrier postal à U.S. Department of Agriculture, Director, Office of Adjudication, 1400 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20250-9410, par télécopie au (202) 690-7442 ou par e-mail au program.intake@usda.gov.

Les sourds, malentendants ou personnes présentant des problèmes d'élocution peuvent contacter l'USDA (Département de l'agriculture des États-Unis), par l'intermédiaire des services de relais fédéral au (800) 877-8339 ; ou au (800) 845-6136 (espagnol).

Pour toute information complémentaire en relation avec des questions liées au programme d'assistance Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP), veuillez contacter le numéro d'assistance permanente de l'USDA SNAP au (800) 221-5689, également offert en espagnol, ou appeler aux [numéros de la ligne d'assistance permanente/des renseignements de l'État](http://www.fns.usda.gov/snap/contact_info/hotlines.htm), en ligne à l'adresse http://www.fns.usda.gov/snap/contact_info/hotlines.htm.

Le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) agit avec équité en matière d'emploi et de service.

Pour obtenir de l'aide en ce qui concerne votre facture de téléphone

Si vous recevez le revenu supplémentaire de sécurité (SSI), les Services d'alimentation et de nutrition, l'assurance maladie Medicaid, sec. 8 Housing Assistance (aide en matière d'hébergement), une aide en matière énergétique (LIHEAP) ou une Aide aux familles en recherche d'emploi (Work First Family Assistance), vous pouvez être admissible à une réduction du service téléphonique local.

Le programme Lifeline (service minimal en matière de télécommunications) permet aux destinataires de bénéficier d'un avoir sur leur note de téléphone mensuelle.

Le programme Link-Up (programme d'établissement de liaison) permet aux destinataires, qui sont d'origine américaine, résidant sur des terres tribales reconnues par le gouvernement fédéral, d'obtenir une réduction du coût de connexion du service de téléphone local.

Les ménages intéressés par ces services doivent contacter leur compagnie de téléphone pour demander ces programmes.

Êtes-vous inscrit(e) pour voter en Caroline du Nord ?

S'inscrire sur les listes électorales en Caroline du Nord est facile. Le droit de l'État exige que les votants s'inscrivent 25 jours avant une élection. La Section des services sociaux (DSS) vous aide à traiter les documents d'inscription. Si vous souhaitez vous enregistrer pour voter en Caroline du Nord, demandez à votre agent de traitement des dossiers un formulaire d'enregistrement sur les listes électorales et, au besoin, demandez-lui de l'aide pour remplir le formulaire. **Le fait de demander ou de ne pas demander l'inscription n'affectera pas l'assistance qui vous sera fournie par cette agence.** Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande d'inscription au registre des électeurs, nous vous aiderons. La décision de sollicitation ou d'acceptation de l'aide vous appartient. Vous pouvez remplir le formulaire de demande en privé. Si vous pensez que quelqu'un a fait obstacle à votre droit de vous inscrire ou de ne pas vous inscrire au registre des électeurs, à votre droit à la confidentialité de la décision d'inscription, à votre demande d'inscription au registre des électeurs ou à votre droit de choisir votre propre parti politique ou toute autre préférence politique, vous pouvez déposer une plainte auprès du conseil des élections de Caroline du Nord (North Carolina State Board of Elections), PO Box 27255, Raleigh NC 27611-7255, ou vous pouvez appeler au numéro gratuit 1-866-522-4723.